



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de l'Arrondine Commune de La Giettaz

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 17 janvier 2022, une enquête publique de 17 jours, du mardi 8 février 2022 au jeudi 24 février 2022 inclus concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent de l'Arrondine, se tiendra sur le territoire de la commune de La Giettaz.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de La Giettaz du mardi 8 février 2022 au jeudi 24 février 2022 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45).

Monsieur Christian PIGNOL est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de La Giettaz, aux dates et heures ci-dessous, selon un protocole élaboré pour le respect des mesures barrières nécessaires en cette période d'urgence sanitaire, entre autres :

- lieux d'enquête situés dans des salles suffisamment grandes et aérées à intervalles réguliers ;
- organisation des files d'attente par fléchage et filtrage du public ;
- mesures barrière appropriées à la crise COVID 19 (distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique et de gants pour la manipulation du dossier d'enquête).

Permanences :

- mardi 15 février 2022 de 8h30 à 11h30
- jeudi 24 février 2022 de 8h30 à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie :
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de La Giettaz.

Un registre dématérialisé permettant la consultation du dossier ainsi que le dépôt de contributions sera mis en ligne à l'adresse ci-dessous :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-hydroelectrique-arrondine-amont>, du mardi 8 février 2022 au jeudi 24 février 2022 inclus.

Madame Léa CAMBON de la société Elements pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : lea.cambon@elements.green).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Giettaz et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.